



AVIS

Conformément aux dispositions de l'article R5211-41 du code général des collectivités territoriales et du décret n° 93.1121 du 20 septembre 1993, le Syndicat Rhône-Ventoux a créé un recueil des actes administratifs comprenant le dispositif des actes réglementaires pris au cours de la réunion du Comité Syndical du **25 juin 2020**.

Ce recueil peut être consulté au siège du Syndicat, chemin de l'hippodrome à CARPENTRAS, aux heures d'ouverture des bureaux soit :

- du lundi au vendredi : 8 H 30/12 H 00 - 13 H 30/17 H 00

Carpentras, le 4 septembre 2020



Le Président,
Par délégation,

André AIELLO,
1^{er} Vice-Président

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA RÉGION RHÔNE-VENTOUX *

SIÈGE : 595, chemin de l'hippodrome - 84200 Carpentras - TÉL. : 04 90 60 81 81 - FAX : 04 90 63 52 95 - COURRIEL : contact@rhone-ventoux.fr
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE SOUS FORME IMPERSONNELLE À : Monsieur le Président - CS 10022 - 84201 Carpentras Cedex